

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2/2023

Séance du 13 mars 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	07/03/2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

SAINT JEAN LA RIVIERE - VENTE IMMOBILIERE PARCELLE H1052 DITE « REMISE » / MODIFICATION DELIBERATION INITIALE.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY, Stéphane VOISIN

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Karine FAY, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 48/2021 autorisant le Maire à mettre en vente la parcelle H1052 à Saint Jean la Rivière,

Vu la délibération 7/2022 autorisant la vente de la parcelle H1052 à Monsieur Jonathan Benaglia,

Considérant que l'acquéreur présumé a créé une SCI dont la dénomination est *Lou Bena*,

Considérant que Monsieur Jonathan Benaglia, gérant de la *SCI Lou Bena*, propose d'acquérir le bien cadastré H1052 au nom de la *SCI Lou Bena*,

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur Jonathan Benaglia et propose au Conseil municipal de modifier la délibération 7/2022 du 14 mars 2022 pour une vente à la *SCI Lou Bena* au prix inchangé de 30 000 € (trente mille euros).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle H1052 à la *SCI Lou Bena* dont Monsieur Jonathan Benaglia est le gérant,
- **ACCEPTE** la proposition de 30 000 € (trente mille euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI
Maire